

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASCO 1018 G Subventions (44.030 euros) à divers collèges publics parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer des subventions d'investissement à divers collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour la réalisation de travaux :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Condorcet –8 ^e	Fourniture et pose d'une baie en aluminium pour le bassin de natation	4.920 euros
Collège Oeben – 12 ^e	Mise en conformité de la chaufferie	3.821 euros
Collège Galois – 13 ^e	Fourniture et pose d'un four mixte	13.979 euros
Collège Citroën - 15 ^e	Fourniture et pose d'une porte de garage à l'entrée du parking en sous-sol	11.780 euros
Collège Delacroix – 16 ^e	Fourniture et pose d'un revêtement de sol dans le logement de fonction du principal adjoint	8.352 euros
Collège Mallarmé – 17 ^e	Fourniture et pose d'un radiateur dans la salle de bains du logement de fonction de la gardienne	1.178 euros
	Total	44.030 euros

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 204, nature 20432, rubrique 221, ligne de subvention DE 80005, mission 90010-75-030, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2014, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).